



RC Pro, une garantie « non ordinaire »...

**La garantie de responsabilité civile professionnelle est tout sauf une garantie ordinaire.** Elle conditionne directement le fonctionnement de votre cabinet et la protection de votre patrimoine.

Depuis plus de 80 ans CGPA est spécialisé dans son domaine. Ce n'est pas une ligne RC noyée parmi d'autres. Certains peuvent avoir une vision à court terme et la volonté de se diversifier. CGPA est différent par son expérience, ce professionnalisme qui répond à chaque situation, chaque cabinet, et lui permet de vivre son développement, serein, épaulé et confiant.

Au quotidien, les conseillers de notre équipe Souscription – Production vous apportent conseil et réponses à toutes vos questions. Elle est composée de conseillers spécialistes et expérimentés, dédiés exclusivement à la gestion de vos risques RC Pro, qui connaissent les spécificités de votre métier.

"Les métiers d'intermédiaires en assurance et finance évoluent en permanence. Ils se diversifient de plus en plus et il devient complexe pour les intermédiaires eux-mêmes de savoir à quelle catégorie se rattacher. Ils peuvent être agents généraux et courtiers, démarcheurs financiers, intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, et conseillers en gestion de patrimoine... Or l'inscription à l'ORIAS exige d'entreprendre des démarches précises, pour lesquelles nous accompagnons les intermédiaires qui se sentent parfois perdus dans ces labyrinthes réglementaires." explique Christine Mille, du pôle Souscription - Production de CGPA.

Catherine Marc, du pôle Souscription - Production de CGPA complète : "Nous commençons toujours par une analyse complète des risques. **Une compréhension globale du métier et des facteurs de risques est essentielle pour garantir la protection la plus adaptée.** Nous apportons un suivi permanent pour **accompagner au quotidien chaque adhérent dans ses démarches réglementaires et l'évolution de son entreprise** : passage en société, nouvel associé, cession de portefeuille, rachat, renouvellement ORIAS, déclaration du chiffre d'affaires... L'espace adhérent en ligne permet de télécharger instantanément les documents incontournables comme les attestations de garanties, mais nous sommes là pour répondre à toute question. Aucune demande ne reste sans réponse."



Montant des garanties : comparez avec la concurrence !

	CGPA		VERSPIEREN		APRIL/QBE	
	<i>Sinistre</i>	<i>Année</i>	<i>Sinistre</i>	<i>Année</i>	<i>Sinistre</i>	<i>Année</i>
<b>INTERMEDIAIRE D'ASSURANCES</b>	5 M€ par année d'assurance		1,5 M€	2 M€	1,5 M€	2 M€
<b>IOBSP</b>	5 M€ par année d'assurance		500 000 €	800 000 €	500 000 €	800 000 €
<b>DEMARCHEUR FINANCIER</b>	600 000 € par année d'assurance		300 000 €	600 000 €	300 000 €	600 000 €
<b>CIF</b>	1,5 M€ par année d'assurance		300 000 €	900 000 €	300 000 €	600 000 €
<b>ITI</b>	1,5 M€ par année d'assurance		(Loi Hoguet seule) 200 000 €	(Loi Hoguet seule) 200 000 €	150 000 €	150 000 €

Oui, CGPA ose la comparaison, elle est significative. Oui, CGPA vous apporte deux fois plus de garanties que ses concurrents et une protection sans faille, portée par un assureur français fort d'une expertise de plus de 80 ans.

Véritable Multirisques Professionnelle, CGPA couvre l'ensemble de vos risques, bien au-delà des minima légaux. Vous avez la possibilité d'étendre le plafond de la Responsabilité civile professionnelle jusqu'à 15 millions d'euros, et la Garantie financière jusqu'à 700.000 euros au lieu des 115.000 euros minimum requis.



Agenda

Retrouvez CGPA aux prochains rendez-vous des professionnels de l'intermédiation :

- 16 septembre 2014, 15h30-16h15 : Atelier CGPA aux **Journées du Courtage** (salle Châteaudun). "Protocoles courtier-compagnie et courtier-client : quels risques pour l'intermédiaire ?". Retrouvez également CGPA sur son stand, emplacement N18 dans le Hall Neuilly.
- 14 – 15 octobre 2014 : Participation de CGPA au **Congrès Réussir à La Baule**.

125, rue de la Faisanderie 75016 PARIS  
01 44 01 00 80 • info@cgpa.fr • [www.cgpa.fr](http://www.cgpa.fr)